

+

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 6 avril 2020 à 20:45 h par conférence téléphonique, sont présents les conseillers; Isabelle Deland, Jean-Sébastien Roy, Valérie Lafond et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Également présente : Mme Sylvie Larose Asselin directrice générale et secrétaire-trésorière.

La mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20:45hrs.

Absents : Messieurs Patrick Wenning et Léo Choquette conseillers.

**7272-04-2020
Ouverture
de la séance à
huit clos**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Lord appuyé par Jean-Sébastien Roy et résolu unanimement : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence téléphonique. »

**7273-04-2020
Adoption de
l'ordre du jour**

Il est proposé par Michel Lord appuyé par Jean-Sébastien et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point autres sujets ouvert.

**7274-04-2020
Adoption du
procès-verbal
du 2 mars 2020**

Il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 2 mars 2020.

**7275-04-2020
Adoption des
comptes à payer
du mois de mars et
ratification des
comptes déjà payés**

Il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Jean-Sébastien Roy et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois de mars 2020 totalisant la somme de : 79,153.28\$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de mars 2020 au montant de : 88,941.51\$.

Pour un total de comptes à payer de: 168,094.79\$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

**Période de
questions**

Aucune question par courriel n'a été reçu du public.

**Dépôt du rapport
trimestriel**

Le conseil municipal constate le dépôt du rapport trimestriel remis par la directrice générale.

**7276-04-2020
Reddition de
comptes entretien
des routes**

Attendu que le Ministère des Transports a versé une compensation de 67,576.00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et prévention des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien routier local.

**7277-04-2020
FNX-Innov 4^e et
5^e décomptes
Projet station
nautique**

Attendu que le conseil municipal par la résolution no. 7001-08-2019 a mandaté FNX-Innov pour les services professionnels du projet de stations nautiques sur le Richelieu en collaboration avec Tourisme Haut-Richelieu; et que les 4^e et 5^e décomptes progressifs ont été présentés;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte les factures no. 380697 au montant de : 530.32\$ et 381070 au montant de 1411.32\$ incluant les taxes applicables à FNX-Innov représentant les 4^e et 5^e décomptes progressifs.

**7278-04-2020
FNX-Innov Rang
St-Louis Phase II**

Attendu que le conseil municipal avait autorisé par la résolution 7013-09-2019 l'étude environnementale phase 1 du projet d'aqueduc du Rang St-Louis;

Attendu que suite au rapport effectué, il s'avère que pour remplir les critères d'admissibilité au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, une phase 2 dudit projet est requise;

Attendu que le conseil municipal de par la résolution 7141-12-2019 a autorisé FNX Innov à procéder à la phase II pour la caractérisation environnementale du tronçon du Rang St-Louis;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyé par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que le conseil acquitte la facture no 381259 au montant de 2,914.62\$ pour la phase II dudit projet représentant le 2^{ème} décompte.

**7279-04-2020
MRC Haut-
Richelieu
Rivière du Sud
branche 52**

Attendu que la municipalité a reçu une facture de la MRC du Haut-Richelieu concernant la répartition du coût des travaux d'entretien du cours d'eau de la Rivière du Sud, branche 52;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville effectue le paiement au montant de : 78,670.22\$ lequel sera facturé aux contribuables concernés selon le tableau de répartition.

**7280-04-2020
Ville de Bedford
1^{er} versement
aréna**

Attendu que la municipalité a conclu une entente avec la Ville de Bedford pour l'utilisation de l'aréna;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville s'acquitte du 1^{er} versement de la QP pour un montant de : 2,905.64\$ donnant accès aux citoyens de la municipalité à l'aréna de Bedford et que pour le 2^{ème} versement la Ville de Bedford devra tenir compte de la levée de fonds 2019 pour l'aréna.

**7281-04-2020
Hartech (USEP)
remplacement du
rouleau à billes**

Attendu que le conseil municipal a autorisé par la résolution no. 7214-01-2020 le remplacement du rouleau à billes à l'usine d'épuration des eaux usées par la compagnie Hartech;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte la facture no. 25223 au montant de : 3,724.04\$ tel que présentée dans la soumission par la compagnie Hartech.

- 7282-04-2020**
Hartech (USEP)
Refaire l'arbre de force
- Attendu que le conseil municipal a autorisé par la résolution no. 7239-02-2020 le remplacement de l'arbre de force à l'usine d'épuration des eaux usées par la compagnie Hartech;
- En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte la facture no. 25222 au montant de : 13,222.13\$ tel que présentée dans la soumission par la compagnie Hartech.
- 7283-04-2020**
Réclamation franchise Indemnipro
- Attendu plusieurs courriels ont été échangés entre notre assureur La Mutuelle des municipalités du Québec et la compagnie d'assurance Indemnipro concernant les dossiers no. V/D 182596 N/D 23010-33549;
- Attendu que la municipalité est en droit de se faire rembourser la franchise de 2,500.\$
- En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité réclame à la compagnie d'assurance Indemnipro, par l'entremise de leur experte en sinistre Mme Nadya Rymdenok, le remboursement de la franchise de 2,500.\$ payable à la municipalité d'Henryville.
- 7284-04-2020**
Remplacement de la goupille de cisaillement (USEP)
- Attendu qu'un bris sur la goupille de cisaillement pour le râcleur primaire de l'usine d'épuration des eaux usées a eu lieu et qu'il y avait urgence de faire exécuter la réparation par la compagnie SYCMEC mécanique industrielle;
- En conséquence, sur la proposition de Miche Lord appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise la dépense de 501.29\$ incluant les taxes applicables.
- 7285-04-2020**
Mme Nathalie Lemaire concierge CLSC
- Attendu que la municipalité avait accepté la démission de Mme Nathalie Lemaire à titre de concierge pour le CLSC;
- Attendu que la municipalité n'a reçu qu'une seule candidature pour le poste de conciergerie et que Mme Nathalie Lemaire désire garder son poste jusqu'au 1^{er} mai considérant que suite à la pandémie qui sévit actuellement, elle connaît les précautions sanitaires à effectuer pour le CLSC;
- En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité accepte la demande de Mme Nathalie Lemaire de continuer son emploi de concierge pour le CLSC jusqu'au 1^{er} mai.
- 7286-04-2020**
Enfants résidents d'Henryville/ Camp Youhou Venise-en-Québec
- Attendu que la municipalité d'Henryville a organisé un camp de jour pour les enfants des résidents d'Henryville par l'entremise du camp Youhou;
- Attendu que le centre récréatif servira au service de garde et par la suite les enfants seront transportés par autobus au camp Youhou de Venise-en-Québec;
- En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que ce service de camp de jour est régional.
- 7287-04-2020**
Camp de jour accompagnatrice
- Attendu que la municipalité d'Henryville aura recours à une accompagnatrice pour un enfant ayant des besoins particuliers pour le camp de jour 2020;
- En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie une rémunération de 17.\$ de l'heure pour cette accompagnatrice.
- Rapport du directeur des services incendie**
- Le directeur incendie a transmis un rapport verbal.

7288-04-2020
Achat de bottes
Directeur incendie
et hauts-parleurs
véhicule

Attendu que M. Alain Héту a reçu une ordonnance d'un médecin demandant à ce que ses bottes de travail pour le service incendie soient des bottes avec support;

Attendu que le directeur du service des incendie a demandé deux soumissions : CMP Mayer au coût de 339.18\$ et AréoFeu au coût de : 1230.23\$;

Attendu que le directeur incendie a aussi fait mention que les haut-parleurs de son véhicule ne fonctionnent plus et qu'il doit s'en servir pour son travail, que l'acquisition de nouveaux seraient d'environ 60.\$;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité fasse l'acquisition de bottes de travail chez CMP Mayer au coût de 339.18\$ soumission no.049177 et autorise l'achat de hauts-parleurs pour la somme d'environ 60.\$

Rapport de
l'inspecteur

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé.

7289-04-2020
Adoption
règlement
174-2017-3
tarification

Règlement no. 174-2017-3 /Tarification relative à certaines demandes

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire et d'intérêt public de réglementer la tarification sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 2 mars 2020 ainsi que le dépôt du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Jean-Sébastien Roy et résolu à l'unanimité de modifier le règlement 174-2017-2;

Article 1

Le présent règlement s'intitule « Règlement no. 174-2017-3 de tarification relative à certaines demandes ».

Article 2

Les tarifs applicables quant aux biens, services et activités dispensés par la Municipalité sont identifiés aux annexes de ce règlement, toute activité exécutée après l'adoption dudit règlement sera facturée au nouveau tarif.

Article 3

Pour les tarifs décrétés dans les annexes, les taxes sont incluses lorsqu'applicables.

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Annexe A – Administration et greffe

	Rapport d'événement ou d'accident	16.25 \$
	Copie du plan général des rues ou de tout autre plan	4.00 \$
	Copie ou extrait du rôle d'évaluation	0,50 \$ / unité d'évaluation
	Copie de règlement municipal	0.40 \$ / page Jusqu'à concurrence de 35\$
	Copie du rapport financier	3.25 \$
	Page photocopiee autre	0.40 \$ / page
	Page dactylographiée ou manuscrite	4.00 \$ / page
	Épinglette de la municipalité	3,00 \$

	Livre « Henryville... 175 ans de vie »	5,00 \$																		
	Livre « Atours et alentours »	30,00 \$																		
	Livre « Henryville – 200 ans de vie »	50,00 \$																		
	DVD « Municipalité d'Henryville »	5,00 \$																		
	Envoi d'un fax	1,50 \$/page																		
<table border="1"> <tr> <td>Location de tables et chaises</td> <td>Lundi au vendredi</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Samedi/Dimanche</td> <td></td> </tr> <tr> <td>a) Tarif de base</td> <td>20 \$</td> <td>20 \$</td> </tr> <tr> <td>b) Avec livraison</td> <td>+30\$</td> <td>+30\$</td> </tr> <tr> <td>c) Table</td> <td>2.00 \$ / table</td> <td>4.00\$/table</td> </tr> <tr> <td>d) Chaise</td> <td>0,50 \$ / chaise</td> <td>1.00\$/chaise</td> </tr> </table>			Location de tables et chaises	Lundi au vendredi			Samedi/Dimanche		a) Tarif de base	20 \$	20 \$	b) Avec livraison	+30\$	+30\$	c) Table	2.00 \$ / table	4.00\$/table	d) Chaise	0,50 \$ / chaise	1.00\$/chaise
Location de tables et chaises	Lundi au vendredi																			
	Samedi/Dimanche																			
a) Tarif de base	20 \$	20 \$																		
b) Avec livraison	+30\$	+30\$																		
c) Table	2.00 \$ / table	4.00\$/table																		
d) Chaise	0,50 \$ / chaise	1.00\$/chaise																		
	Bac de recyclage et bac de compostage	Le prix coutant de la facture la MRC du Haut-Richelieu																		
	Tarif service véhicule électrique	1.00\$ l'heure																		
<u>Location de costume et nettoyage /25.00\$ par costume et nettoyage aux frais du locataire</u>																				

Annexe B – Travaux publics

	Raccordement d'aqueduc et d'égout	Le coût réel des travaux plus 250 \$ de frais d'administration
	Ouverture ou fermeture d'entrée d'eau	
	a) Durant les heures régulières des employés municipaux	30 \$
	b) En dehors des heures régulières de travail des employés municipaux.	100 \$
	Coupe de trottoir	Le coût réel des travaux plus 250 \$ frais d'administration
	Ajustement d'une boîte de service	30 \$
	Déchiqeteuse	
	a) Frais de base	20 \$
	b) Avec livraison	+20\$
	c) Frais à l'utilisation	5 \$ / heure d'utilisation (au compteur)

Annexe C – Urbanisme

	Demande de modification à un règlement d'urbanisme	
	a) Ouverture, analyse du dossier	300.\$
	b) Rédaction du règlement et processus d'adoption	700.\$
	c) Publication dans un journal local	Frais de publication au frais du demandeur

	<p>d) Recherche de droit acquis</p> <p>e) Lettre d'installation septique</p> <hr/> <p>Projet d'élevage porcin</p>	<p>Tarif de base 70.\$ pour 2 heures de recherche, tarif excédentaire 35.\$ de l'heure.</p> <p>20.\$</p> <hr/> <p>Frais de publication au frais du demandeur</p>
--	--	--

Danielle Charbonneau, mairesse

Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7290-04-2020
Adoption du
règlement
153-2015-2 permis
et certificats

Règlement 153-2015-2 modifiant le règlement 153-2015 intitulé « règlement sur les permis et certificats » modifiant la tarification des permis.

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire et d'intérêts public de régler la tarification des permis et certificats;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 2 mars 2020 ainsi que le dépôt du projet;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité de modifier le règlement 153-2015;

ARTICLE 1 TITRE DU RÈGLEMENT

Règlement 153-2015-2 modifiant le règlement 153-2015 intitulé « règlement sur les permis et certificats » modifiant la tarification des permis.

ARTICLE 2 VALIDITÉ DU RÈGLEMENT

Le conseil municipal décrète avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

ARTICLE 3 MODIFICATION DES TARIFS DES PERMIS

L'article 8.1 intitulé « Tarifs des permis » est modifié par le remplacement du tableau existant par le suivant :

Type de permis et certificats		Tarification
Lotissement	Permis de lotissement	20\$ par lot
Permis	Nouvelle construction résidentielle	100\$
	Agrandissement et transformation résidentiel	100\$
	Nouvelle construction commerciale, industrielle, institutionnelle (tout type)	100\$
	Agrandissement et transformation commerciale, industrielle, institutionnelle, agricole (tout type)	100\$
	Nouvelle construction agricole (tout type)	100\$
	Nouvelle construction accessoire résidentielle	50\$
	Installation septique	75\$

Certificats	Ouvrage de captage des eaux (puits)	25\$
	Réparation (tout type de construction)	25\$
	Démolition (tout type de construction)	25\$
	Transport d'un bâtiment	25\$
	Changement d'usage / certificat d'occupation	50\$
	Affiche, panneau réclame, enseigne	25\$
	Piscines	25\$
	Patio, galerie, balcon	25\$
	Clôtures, haies, murets	25\$
	Travaux en bande riveraine	25\$
	Abattage d'arbres	gratuit

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Danielle Charbonneau, mairesse

Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7291-04-2020
Adoption du
règlement
59-2006-27

Règlement 59-2006-27 modifiant le règlement 59-2006 intitulé « Règlement de zonage » autorisant les parcs et les équipements récréatifs dans la zone 823

Attendu qu'un avis de motion a été dûment donné à la séance du 3 février ainsi que le dépôt du 1^{er} projet du règlement de zonage 59-2006-27, que le 2^{ième} projet a été adopté à la séance du 2 mars autorisant les parcs et les équipements récréatifs dans la zone 823.

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement de zonage 59-2006-27.

ARTICLE 1 TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'intitule : « Règlement 59-2006-27 modifiant le règlement 59-2006 intitulé « Règlement de zonage » autorisant les parcs et les équipements récréatifs dans la zone 823.

ARTICLE VALIDITÉ DU RÈGLEMENT

Le conseil municipal décrète avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

ARTICLE 3 MODIFICATION DE LA GRILLE DE LA ZONE 823

Une grille des usages et des normes de la zone 823 est modifiée par l'ajout de la classe d'usage suivante aux usages autorisés :

- Usages publics et institutionnels - B : parcs et équipements récréatifs

Les modifications sont illustrées à la grille telle que présentée en annexe 1 et faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Danielle Charbonneau
Mairesse

Sylvie Larose Asselin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Annexe 1

GRILLE DES USAGES – ZONE 823					
USAGES	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Usages autorisés	
	RÉSIDENTIEL	classe A-1 unifamiliale isolée			X
		classe A-2 unifamiliale jumelée			
		classe A-3 unifamiliale en rangée			
classe B-1 bi-familiale isolée					
classe B-2 bi-familiale jumelée					
classe B-3 bi-familiale en rangée					
classe B-4 tri-familiale isolée					
classe B-5 tri-familiale jumelée					
classe B-6 tri-familiale en rangée					
classe C-1 multifamiliale isolée (4 à 8 log.)					
classe C-2 multifamiliale isolée (9 log. et plus)					
classe C-3 multifamiliale jumelée (4 à 8 log.)					
classe D - habitation communautaire					
classe E - habitations en zone agricole					
classe F - maison mobile					
COMMERCIAL	classe A-1 bureaux			X (1)	
	classe A-2 services			X (1)	
	classe A-3 alimentation et vente au détail				
	classe B-1 spectacles, salles de réunion				
	classe B-2 bars, brasseries				
	classe B-3 commerces érotiques				
	classe B-4 récréation intérieure				
	classe B-5 arcades				
	classe B-6 récréation extérieure intensive				
	classe B-7 récréation extérieure extensive				
	classe B-8 observation nature				
	classe B-9 clubs sociaux				
	classe C-1 hébergement				
	classe C-2 gîte touristique				
	classe C-3 restauration				
	classe C-4 cantines				
	classe D-1 poste d'essence				
	classe D-2 station-service, lave-autos				
	classe D-3 ateliers d'entretien				
	classe D-4 vente de véhicules				
	classe D-5 pièces et accessoires				
	classe E-1 construction, terrassement				
classe E-2 vente en gros, transport					
classe E-3 para-agricole					
classe E-4 autres usages commerciaux					
INDUSTRIEL	classe A				
	classe B				
	classe C				
	classe D extraction				
	classe E récupération, recyclage				
	classe F traitement boues, lisiers				

PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouvernementaux		
	classe A-2 santé, éducation		
	classe A-3 centres d'accueil		
	classe A-4 services culturels et communautaires		
	classe A-5 sécurité publique, voirie		
	classe A-6 lieux de culte		
	classe B parcs, équipements récréatifs		X
	classe C équipements publics		
AGRICOLE	Classe D infrastructures publiques		
	classe A agriculture		X (2)
	classe B élevage		
	classe C activités complémentaires		
	classe D activités agrotouristiques		
	classe E animaux domestiques		

GRILLE DES NORMES			
5 NORMES	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	5
		marge de recul avant max. (m)	
		marge de recul latérale min. (m)	2
		somme des marges de recul latérales min. (m)	4
		marge de recul arrière min. (m)	3
	BÂTIMENT	hauteur minimale (étage)	1
		hauteur maximale (étage)	2
		hauteur maximale (m)	
		exhaussement maximal (m)	
		façade minimale (m)	6
		profondeur minimale (m)	6
		superficie min. au sol (m ca)	75
	RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)	30
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)	10
	AUTRES NORMES	normes patrimoniales	
		zones à risque d'inondation	X
		projet intégré	
		zone de contrainte sonore	article 12.15
AMENDEMENT			
DIVERS	Notes particulières :		
	(1) Limité aux usages complémentaires à l'habitation (2) Limité aux activités agricoles n'impliquant aucun bâtiment agricole ni bâtiment d'élevage.		

**7292-04-2020
Adoption du
règlement
202-2020
Cours d'eau
décharge des Vingt
branche 19**

Attendu qu'un avis de motion et dépôt du projet de règlement ont été donnés à la séance régulière du 2 mars 2020;

Attendu que la MRC du Haut-Richelieu a expédié une facture au montant de 938.07\$ concernant la répartition du coût d'entretien du cours Décharge des Vingt, branche 19;

Attendu que la municipalité adopte le règlement 202-2020 en regard avec la répartition des coûts et que la secrétaire-trésorière est autorisée à émettre des comptes de taxes complémentaires aux propriétaires concernés;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la municipalité adopte le règlement 202-2020 concernant les travaux d'entretien du cours d'eau Décharge des Vingt, branche 19 et autorise la taxation complémentaire.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Danielle Charbonneau, mairesse

Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

**7293-04-2020
Avis de motion et
dépôt projet de
règlement 203-2020
Cours d'eau Rivière
du Sud, branche 52**

Avis de motion est donné par Valérie Lafond à l'effet d'adopter un règlement pour la facturation de la répartition des coûts de travaux d'entretien du cours d'eau Rivière du Sud, branche 52 et dépôt du projet de règlement 203-2020.

**7294-04-2020
Demande de
soumission abat-
poussière**

Attendu qu'il y a lieu de demander des prix au litre pour l'abat-poussière sur une distance de \pm 8 kilomètres.

En conséquence, il est proposé par Jean-Sébastien Roy appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité que la directrice générale/secrétaire-trésorière fasse parvenir aux fournisseurs des demandes de prix au litre pour l'usage d'abat-poussière pour l'année 2020.

**7295-04-2020
Demande de
soumission
balayage de rues**

Attendu qu'il y a lieu de demander des prix pour le balayage des rues municipales;

En conséquence, il est proposé par Michel Lord appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité que la directrice générale/secrétaire-trésorière fasse parvenir aux fournisseurs des demandes de prix à l'heure, pour le balayage des rues municipales qui doit être effectué avant le 15 juin 2020.

**7296-04-2020
Demande de
soumission
fauchage levée de
chemins**

Attendu qu'il y a lieu de demander des prix pour le fauchage de levées des chemins;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyé par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la directrice générale/secrétaire-trésorière fasse parvenir aux fournisseurs des demandes de prix pour le fauchage de levées des chemins sur une distance de plus ou moins 50 km pour deux coupes, la 1^{ère} coupe devant avoir lieu vers le 15 juin et la seconde vers le 15 août 2020. Un bras télescopique est requis pour l'exécution de ce contrat.

**7297-04-2020
Demande de
soumission
entretien et
fauchage terrains
municipaux**

Attendu qu'il y a lieu de demander des prix pour le fauchage des terrains municipaux comprenant le Parc des Copains, PM-2, terrain reliant les rues Grégoire et St-Jean-Baptiste, CLSC, Centre récréatif, Caserne de pompiers, USEP, les 3 entrées de village, le terrain au réservoir incendie, le Parc des Petits-Bonheurs et à l'arrière de l'Hôtel de ville jusqu'aux bornes;

En conséquence, il est proposé par Michel Lord appuyé par Jean-Sébastien Roy et résolu à l'unanimité que la directrice générale/secrétaire-trésorière fasse parvenir aux fournisseurs des demandes de prix pour le fauchage pour l'année 2020.

7298-04-2020 Demande de soumission lignage de rues	<p>Attendu qu'il y a lieu de demander des prix pour le lignage des rues municipales;</p> <p>En conséquence, il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité que la directrice générale/secrétaire-trésorière fasse parvenir aux fournisseurs des demandes de prix au kilomètre pour le lignage des rues municipales (1 ligne de rive et 1 ligne de centre plus la ligne pointillée) selon la vérification sur place sur environ ± 39.15 km les travaux doivent être exécutés avant le 10 juin pour l'année 2020.</p>
7299-04-2020 Demande de soumission nivelage de rues et signalisation	<p>Attendu qu'il y a lieu de demander des prix pour le nivelage des chemins municipaux;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la directrice générale/secrétaire-trésorière fasse parvenir aux fournisseurs des demandes de prix pour le nivelage des chemins municipaux, prix à l'heure pour un rouleau compresseur vibrant et prix à l'heure pour une auto niveleuse pour l'année 2020, les prix à l'heure devront inclure le coût de la signalisation laquelle est obligatoire.</p>
7300-04-2020 Demande de soumission- rechargement d'accotements	<p>Attendu qu'il y a lieu de demander des prix pour le rechargement d'accotements;</p> <p>En conséquence, il est proposé par Jean-Sébastien Roy appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité que la directrice générale/secrétaire-trésorière fasse parvenir aux fournisseurs des demandes de prix à la tonne pour le rechargement des accotements.</p>
7301-04-2020 Demande de prix nettoyage de fossés, machinerie, main d'œuvre et taux horaire	<p>Attendu qu'il y a lieu de demander des prix pour le nettoyage de fossés, machinerie, main d'œuvre et taux horaire;</p> <p>En conséquence, il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Jean-Sébastien Roy et résolu à l'unanimité que la directrice générale/secrétaire-trésorière fasse parvenir aux fournisseurs des demandes de prix au taux horaire, pour le nettoyage de fossés.</p>
7302-04-2020 Appel d'offre SEAO asphaltage et rechargement d'accotements Rang Bord de l'Eau	<p>Attendu qu'il y a lieu d'aller en appel d'offre sur le site SEAO pour de l'asphaltage sur 2 km dans le Rang du Bord de L'eau ainsi que du rechargement d'accotements;</p> <p>Attendu que dans la soumission il devra être mentionné que les travaux d'asphaltage ainsi que le rechargement des accotements devront être terminés pour le 15 septembre 2020;</p> <p>En conséquence, il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité que la directrice générale/secrétaire-trésorière publie sur le site SEAO l'appel d'offre.</p>
7303-04-2020 Avis de motion modification Règlement 199-2019 taxation	<p>Avis de motion est donné par Michel Lord à l'effet de modifier le règlement de taxation 199-2019 article 16 sur le taux d'intérêts applicables lors du retard de paiement des taxes municipales sur une période et dépôt du projet de règlement 199-2019-1.</p>
7304-04-2020 Décision Saint- Sébastien, service incendie	<p>Attendu que la municipalité de Saint-Sébastien n'a pas retenu le 3^{ième} projet de délégation de compétence afin de signer l'entente présentée par la municipalité d'Henryville;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal d'Henryville avise la municipalité de Saint-Sébastien que puisque le 3^{ième} projet d'entente n'a pas été retenu par cette dernière;</p> <p>Que le conseil municipal d'Henryville met fin aux démarches entreprises depuis deux ans et ce, en date du 6 avril 2020;</p> <p>Que la participation de la municipalité d'Henryville pour le service incendie ne sera donnée que par l'entraide;</p>

Que la municipalité d'Henryville ne sera plus responsable de l'administration, de l'organisation, de la gestion et des opérations de la sécurité incendie pour le territoire de Saint-Sébastien, et ce, à compter du 6 avril 2020 à 00h00;

Que le 8 avril 2020, la municipalité d'Henryville avisera la MRC du Haut-Richelieu, le MSP ainsi que le MAMH.

Période de questions

Aucune question par courriel n'a été reçue du public.

7305-04-2020

Levée de la séance

Sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21:05 hrs.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

.....
Sylvie Larose Asselin

.....
Danielle Charbonneau, mairesse

.....
*Sylvie Larose Asselin, Directrice générale
Secrétaire-trésorière*

« Je, *Danielle Charbonneau*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».

